

Aperçu des prestations d'assurance des cartes de crédit d'entreprise Raiffeisen

Les cartes de crédit d'entreprise Mastercard Business de Raiffeisen sont idéales pour les déplacements professionnels. La cotisation annuelle comprend les prestations suivantes:

Protection d'assurance pendant les déplacements professionnels	Prestation assurée	Mastercard Business Argent	Mastercard Business Or (y compris Or en EUR/USD)	Validité géographique	Dépendance – Paiement du voyage
 Assurance accidents de voyage	Capital accident en cas de décès ou d'invalidité	CHF 300'000.– ³	CHF 600'000.– ³	monde	au moins 50%
 Assurance annulation de voyage	Frais d'annulation et de modification du voyage	–	CHF 10'000.– ³	monde	
 Assurance interruption de voyage	Frais de retour, de modification et coûts supplémentaires	CHF 5'000.– ³	CHF 10'000.– ³	monde	
 Assurance bagages	Perte, vol, endommagement et retard	CHF 2'500.– ³	CHF 5'000.– ³	monde	
 Assurance voiture de location	Assurance franchise location de voiture (CDW)	–	CHF 10'000.– ³	monde	
	Assurance casco complète pour voiture de location (LDW)	–	CHF 100'000.– ³	monde	
 Assistance médicale voyage	Retour et rapatriement	illimité	illimité	monde	aucune
	Frais de soins à l'étranger ¹	CHF 250'000.– ³	CHF 500'000.– ³	monde ²	
	Frais ultérieurs de soins dans le pays de domicile	CHF 50'000.– ³	CHF 50'000.– ³	monde	
	Frais de recherche, de secours et de sauvetage	CHF 60'000.– ³	CHF 60'000.– ³	monde	

¹ Si la personne assurée ne dispose pas d'assurance maladie ou accidents, Europ Assistance rembourse au maximum 50% des frais de traitement ambulatoire ou d'hospitalisation pourvu que ces frais aient été engendrés du fait d'une maladie ou d'un accident, et ce jusqu'à un montant maximum de CHF 50'000.00.

² A l'exception du pays dans lequel la personne assurée réside habituellement.

³ Par sinistre et par personne / illimité par an

Aperçu des prestations d'assurance des cartes de crédit d'entreprise Raiffeisen

Les cartes de crédit d'entreprise Mastercard Business de Raiffeisen sont idéales pour les déplacements professionnels. La cotisation annuelle comprend les prestations suivantes:



Assurance accidents de voyage

Personne n'est à l'abri d'un grave accident, y compris lors d'un voyage d'affaires. Grâce à cette assurance, les cas de décès ou d'invalidité sont parfaitement couverts.

Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

CHF 300 000.-

CHF 600 000.-



Vous êtes assuré lors de votre voyage d'affaires.



Vous êtes victime d'un grave accident.



Une indemnisation est versée.



Assistance médicale durant le voyage

La centrale d'urgence disponible 24 heures sur 24 vous porte assistance où que vous vous trouviez. Non seulement les frais du voyage retour ainsi que les frais de recherche et de sauvetage sont pris en charge, mais, en cas de séjour prolongé à l'hôpital, la centrale organise la venue (trajets aller et retour) d'un membre de votre entourage.

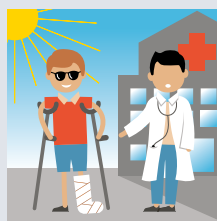
Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

CHF 250 000.-

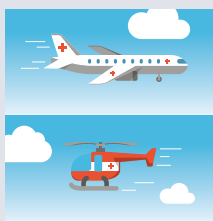
CHF 500 000.-



Vous contactez la centrale d'urgence disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Vous pouvez dormir tranquille, sans craindre des frais de traitement médicaux élevés.



Les frais de recherche et de sauvetage ainsi que votre voyage retour et votre transport retour sont pris en charge.



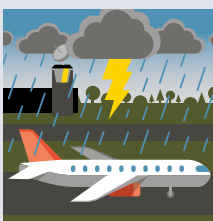
Assurance des frais d'interruption de voyage

Votre vol en correspondance est annulé, ce qui vous empêche de participer à un congrès. Grâce à votre Business Card, les frais d'interruption ou de prolongation de votre voyage vous sont remboursés, de même que le coût des prestations n'ayant pas été utilisées.

Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

CHF 5 000.-

CHF 10 000.-



Un impondérable vous empêche de poursuivre le voyage.



Le congrès auquel vous deviez participer se tiendra sans vous.



Les frais engagés sont couverts.



Assurance bagages

Si vous ne récupérez pas votre valise dans les 4 heures suivant votre arrivée, l'assurance prend en charge pendant les premières 24 heures les frais liés à l'achat de vêtements et d'articles de toilette indispensables. Vous êtes parfaitement couvert même en cas de vol, de perte ou d'endommagement de vos bagages.

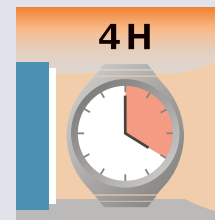
Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

CHF 2 500.-

CHF 5 000.-



Vous arrivez à l'aéroport, mais pas vos bagages.



Quatre heures plus tard, vous n'avez toujours pas pu récupérer votre valise.



Les vêtements et articles de toilette indispensables vous sont remboursés.



Assurance pour voitures de location

Au cours d'un voyage d'affaires, vous avez un accident au volant d'une voiture de location. Heureusement, grâce à votre Business Card, vous bénéficiez d'une assurance de franchise ainsi que d'une assurance casco complète.

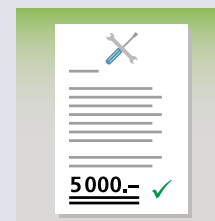
Sommes d'assurance maximales par événement:

Franchise: CHF 10 000.-

Casco complète: CHF 100 000.-



En voyage d'affaires, vous avez un accident avec une voiture de location.



Les réparations sont couvertes par l'assurance casco complète.



Où le montant de la franchise vous est restitué.



Assurance des frais d'annulation de voyage

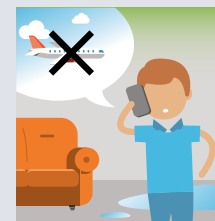
La veille d'un voyage d'affaires, vous constatez un dégât d'eau dans votre maison. Vous pouvez vous concentrer sur les réparations: les frais du voyage ou d'annulation (y compris pour les activités que vous aviez réservées) vous sont remboursés.

Somme d'assurance maximale par événement et par personne:

CHF 10 000.-



Un événement imprévu se produit à votre domicile.



Vous annulez votre voyage d'affaires depuis chez vous.



L'assurance vous rembourse les frais du voyage ou d'annulation.

Avantage supplémentaire de la Mastercard Business



Assistance 24h

Les spécialistes du service Assistance 24h sont à votre disposition jour et nuit et vous apportent une aide concrète en cas d'urgence en vous fournissant des adresses de médecins, d'hôpitaux ou d'avocats aux quatre coins du monde, ou en vous conseillant en cas d'urgence à l'étranger.

Pour bénéficier de la couverture d'assurance, vous devez notamment avoir payé au moins 50% du voyage avec une ou plusieurs Business Cards de Visa valables. S'applique à l'ensemble des prestations d'assurance, à l'exception de l'Assistance médicale durant le voyage et de l'Assistance 24h. Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur à compter du 1^{er} avril 2019. Informations détaillées sur www.viseca.ch/business-card.

RAIFFEISEN